

ture des produits). Il est donc souhaité des magasins clairs, mais dotés de rayons de rangement protégeant de la lumière.

Choc, écrasement, classement : les locaux de stockage doivent être suffisamment grands pour être adaptés à la taille de l'établissement desservi. Pour un établissement d'hospitalisation, une surface de 1,6 mètre carré (hors circulation) par lit de malade est actuellement nécessaire (1 lit de réanimation ou d'hémodialyse sera compté pour 10 lits, pour tenir compte de la technicité de ces disciplines).

Les systèmes de rangement adoptés (rayonnages) seront fournis en quantité suffisante pour éviter l'entassement et les chutes de marchandises ; ils permettront un classement rigoureux par type de produit, évitant les erreurs et facilitant la surveillance et l'optimisation des stocks.

*Nota.* - Des résistances spéciales au sol sont nécessaires lorsque les charges sont élevées : 800 daN pour le stockage des solutés injectables, des solutions de lavage, des concentrés d'hémodialyse.

A titre d'exemple, la séparation en différents types de magasins peut être la suivante :

Produits médicamenteux :

- médicaments ;
- solutés injectables massifs ;
- produits chimiques ;
- produits chimiques inflammables ;
- produits chimiques agressifs.

Matériel :

- matériel stérile ;
- matériel non stérile ;
- ligatures ;
- pansements stériles ;
- pansements non stériles, etc.

2.1.2. *Facteurs chimiques :*

L'humidité relative doit rester entre 40 et 75 p. 100 à la température considérée. Toute baisse conduit à une diminution de la souplesse des emballages. Toute hausse favorise les proliférations bactériennes et fongiques sur les emballages, entraînant la possibilité de perte de stérilité et (ou) de risque de contamination à l'emploi (éviter le confinement, cf. Aération).

Aération : le renouvellement (règlement sanitaire départemental, *Journal officiel* du 13 septembre 1978, art. 64) de l'air des locaux de stockage sera effectué sans apporter de pollutions (en particulier par les poussières) ni d'humidité.

Agressivité, inflammabilité : un rangement spécifique doit être organisé pour les acides, bases, agressifs (formol, eau de Javel, eau oxygénée 100 volumes, etc.), pour empêcher les risques d'intoxication et de brûlure des personnels, et les risques de destruction des objets. Les inflammables